MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Rapport annuel d'activité
Conseil de Développement

⟶ De septembre 2021 à juin 2022

MEL les éditions ■ Collection **Rapport**

Conseil de Développement
Métropole Européenne de Lille

MEL

Rapport annuel d’activité
Conseil de Développement

⟶ De septembre 2021 à juin 2022

Éditorial

Béatrice Auxent
Présidente Conseil de développement

Prendre la suite des présidences précédentes (Patrick Peugeot, Didier Paris, Agnès Démotié, Gérard Flament) est un honneur et une responsabilité. Il s'agit de poursuivre 20 ans d'existence d'une institution inscrite dans la loi Voynet, de s'inscrire dans un continuum de démocratie participative à plusieurs échelons territoriaux.

En 2014, je proposais ma candidature au Conseil de Développement en écrivant que « la démocratie participative ne peut vivre sans engagement de part et d'autre : les acteurs de la société civile qui donnent de leur temps pour donner leurs avis et idées d'une part, les élus qui sont à leur écoute d'autre part ».

En 2021, dans mon discours d'installation, je souhaitais une existence toujours plus forte de cette « instance de démocratie participative et contributive dont la finalité est : échanger, produire, diffuser, évaluer ».

Voici maintenant un an que je préside ce Conseil de Développement et que j'œuvre au quotidien pour que les 160 membres prennent pleinement leur part, pour un rapprochement étroit avec les élus, pour une liaison heureuse avec l'équipe d'appui.

Je les remercie tous.

Sommaire

P.5 **Éditorial**

P.9 **I. Un Conseil de développement mobilisé et renouvelé**

P.10 Des contributions au cœur des enjeux et des politiques métropolitaines

P.13 Du renouveau au Conseil de développement

P.14 Une démocratie participative élargie : l'organisation d'événements citoyens et l'activation de réseaux d'acteurs de la participation citoyenne

P.19 **II. Programme de travail du Conseil de développement pour 2022-2023**

P.20 Des perspectives de contributions sur saisine de la MEL et auto-saisine

P.21 La révision de son règlement intérieur

P.22 L'activation du dialogue de suivi

P.23 La poursuite de l'ouverture du Conseil de développement : événements citoyens sur le territoire et réseaux de la démocratie participative à l'échelle territoriale, régionale, nationale et européenne

⟶ Un Conseil de développement mobilisé et renouvelé

Entre septembre 2021 et juin 2022, le Conseil de développement s'est mobilisé en diversifiant ses travaux et en intégrant activement des réseaux de démocratie participative et contributive.

1. Des contributions au cœur des enjeux et des politiques métropolitaines

159 membres composent l'assemblée plénière du Conseil de développement, répartis en 111 hommes et 48 femmes. Le bureau est quant à lui composé de huit hommes et cinq femmes, dont deux femmes et deux hommes sont Vice-Présidents.

Outre les réunions plénières, réunions de bureaux, les membres du Conseil de développement réfléchissent en groupes de travail pour élaborer leurs contributions, soit à la suite d'une saisine, soit dans le cadre d'une auto-saisine. S'ils réfléchissent sur les politiques publiques métropolitaines et formulent un certain nombre de propositions, en intégrant une expertise d'usage et un point de vue citoyen, ces groupes de travail innovent également sur la forme des contributions pour valoriser leurs travaux.

→ CHIFFRES CLÉS

5 réunions plénières
275 participants

20 bureaux et préparation de bureaux
120 participants

1 conférence-débat
27 participants

24 groupes de travail
308 participants

Les contributions du Conseil de développement sur saisine de la Métropole Européenne de Lille

Plan de Mobilité Métropolitain 2035

Suite à la saisine dans le cadre du Plan de Mobilité Métropolitain 2035 et après une première contribution, ciblant les enjeux et objectifs en plénière du 9 septembre 2021, le Conseil de développement a rendu une deuxième contribution lors de la plénière du 3 mai 2022 sur l'élaboration du Plan de Mobilité Métropolitain 2035, en formulant un certain nombre de propositions. Face aux enjeux d'urgence climatique, de santé publique et de raréfaction des ressources, le Conseil de développement a rappelé la nécessité de réduire l'empreinte carbone et la pollution sonore, d'investir dans le développement de mobilités actives (vélo, marche) et dans les transports en commun, en augmentant la part allouée à la coexistence de ces modes de transport sur l'espace public.

Cette contribution a été complétée par 10 cartes d'expériences retraçant 10 trajets, testés par différents modes de transport alternatifs à la voiture avec les moyens à la disposition des usagers, en listant les points positifs, les difficultés rencontrées et les pistes d'amélioration pour faciliter ces trajets par les habitants de la MEL.

Notre futur numérique

Le Conseil de développement a produit en mai 2022 une contribution sur le numérique dans le contexte de l'actualisation de la stratégie numérique métropolitaine « Résolument Digitale ». Il a rappelé que le développement du numérique doit être responsable et donc intégrer la transition écologique, mais aussi inclusif, en réduisant l'illectronisme et en favorisant la participation citoyenne.

Des contributions prospectives du Conseil de développement sur auto-saisine

Plan climat

En mai 2022, après sa contribution de 2018 au Plan métropolitain Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le Conseil de développement a cherché à faciliter et enrichir la mise en action du Plan Climat de la MEL pour et par le citoyen. Après avoir posé les enjeux du changement climatique sur les trois piliers fondamentaux de l'air, de l'eau et de la biodiversité des sols sur la métropole, le Conseil de Développement a cartographié les actions annoncées dans le PCAET qui ont ou auront un impact sur la vie quotidienne des métropolitains. Il a ensuite proposé des actions ciblées et concrètes, petites et grandes, que la Métropole et les communes peuvent mettre en œuvre pour accélérer les changements des comportements individuels et les politiques locales et ainsi répondre à cet impératif climatique qui oblige à agir.

Les espaces publics dans la MEL

En septembre 2021, le Conseil de développement a finalisé sa contribution « Les espaces publics dans la MEL » avec quatre livrets d'expérience de parcours Courtrai, Pérenchies, Centre Hospitalier Régional et Roubaix-Tourcoing.

Le Conseil de développement préconise d'appréhender l'espace public comme un lieu de vie de proximité et non uniquement, comme un lieu de circulation, en réintégrant par exemple le banc public et en renforçant la nature en ville. En tant qu'espace de circulation, l'espace public doit aussi être aujourd'hui pensé pour une coexistence d'usages de plus en plus diversifiés et son aménagement doit favoriser les mobilités actives (vélo, marche, etc.) et les transports en commun, avec par exemple des arrêts de bus adaptés aux besoins des usagers

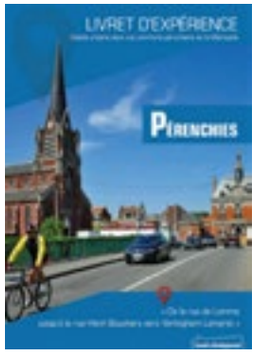

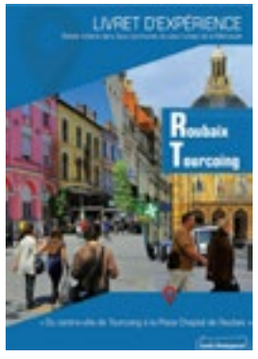

2. Du renouveau au Conseil de développement

Changement de présidence et renouvellement partiel des membres

Dans un contexte de crise sanitaire inédit, la plénière d'installation de la nouvelle Présidence a eu lieu le 27 septembre 2021. Cinquième présidente depuis l'instauration du Conseil de développement, Béatrice Auxent succède ainsi Gérard Flament. La nouvelle présidente a été accueillie par Damien Castelain, Président de la MEL et Hélène Moeneclaey, Vice-Présidente gouvernance, territoires et métropole citoyenne. À leurs côtés et avec quatre vice-Présidents, un bureau de 13 membres et une équipe administrative d'appui, Béatrice Auxent a insisté sur la nécessaire échelle métropolitaine des réflexions du Conseil de développement et sur la plus-value habitante et citoyenne que constituent les travaux du Conseil de développement, dans une optique de co-construction et de contribution au projet métropolitain.

Cette plénière du 27 septembre 2021 a été aussi l'occasion d'accueillir 58 nouveaux membres suite à un appel à candidatures lancé au printemps 2021, pour renouveler un tiers des membres, de leur présenter l'organisation du Conseil de développement, de les associer aux travaux en cours et de les impliquer dans ceux à venir.

Nouveau cadre de coopération

Le cadre de coopération a fait l'objet d'une révision pour s'inscrire dans la continuité du pacte de gouvernance, adopté par le Conseil métropolitain en juin 2021 et dont un des axes est de renforcer la métropole citoyenne.
Dans la continuité de sa contribution sur le volet citoyenneté de ce pacte de gouvernance en mars 2021, le Conseil de développement a travaillé sur sa composition et sur ses relations avec la MEL. L'organisation générale du cadre de coopération a été revue pour en faciliter la lecture et la compréhension et intégrer de nouvelles dispositions. Parmi les principales nouveautés, les trois collèges qui existaient auparavant (économique, sociétal, personnes physiques) disparaissent au profit d'un unique collège de personnes physiques, une nouvelle disposition, qui reflète non seulement la réalité des candidatures, mais aussi le choix de valoriser la participation citoyenne. L'action du Conseil de développement est structurée autour d'un programme de travail semestriel, validé en comité de coordination, avec des processus de saisine/auto-saisine et un dialogue de suivi, reprécisés, pour renforcer le suivi et l'efficacité des travaux menés.

3. Une démocratie participative élargie

L'organisation d'évènements citoyens et l'activation de réseaux d'acteurs de la participation citoyenne

L'organisation d'événements ouverts sur le territoire

Le Conseil de développement a invité le politologue Alain Faure à donner une conférence le 1er mars 2022 sur le rôle des politiques et des conseils de développement dans les grandes intercommunalités. Dans un contexte de complexité croissante des compétences métropolitaines et de leur exercice, Alain Faure a insisté sur le besoin des Métropoles de bénéficier de médiateurs collectifs en capacité de formuler des représentations d'un futur partagé, autour de compromis responsables. Les conseils de développement, en plus d'un rôle de réflexion intégrant une expertise d'usage et une approche citoyenne des enjeux métropolitains peut aussi être un médiateur pour accompagner l'appropriation des politiques publiques intercommunales par les habitants.

Le Conseil de développement a également organisé un atelier-débat avec les publics concernés sur l'alimentation et la précarité pour fournir des éléments dans le cadre d'une sollicitation sur ce thème du Conseil National de l'Alimentation auprès de plusieurs conseils de développement.

Des contacts renoués avec la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD),le Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER) et l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM)

Dans le cadre de la Coordination Nationale des Conseils de Développement, 48 conseils de développement, dont celui de la MEL ont été interrogés sur leur perception de l'évolution de la participation citoyenne à l'échelle de leur intercommunalité. Deux grandes tendances se sont dégagées de cette enquête : une plus grande proximité entre les conseils de développement et les intercommunalités d'une part et d'autre part, un conseil de développement, facilitateur de participation citoyenne avec une volonté d'organiser des événements grand public.

https://conseils-de-developpement.fr/levolution-de-la-participation-citoyenne-vue-par-les-conseils-de-developpement

La CNCD qui organise des rencontres d'échanges d'expériences entre conseils de développement à l'échelle nationale et promeut les contributions réalisées souhaite mettre en place des groupes de travail multi-conseils de développement pour des contributions mutualisées à dimension nationale.

Une conseillère du CESER-Hauts de France en charge des relations avec le conseil de développement est membre du Conseil de développement et participe aux plénières du Conseil de développement. Le CESER a par ailleurs invité la Présidente du Conseil de développement à son assemblée plénière du 22 février 2022 pour la présentation du rapport-avis « Démocratie participative et expression citoyenne. Quelles perspectives pour le Conseil Economique Social et Environnemental Régional Hauts-de- France ? », un rapport-avis élaboré dans le cadre de la commission Citoyenneté du CESER.

L'ADULM et le Conseil de développement se sont rencontrés le 24 novembre 2021 afin de créer encore davantage de liens entre le Conseil de développement et l'agence d'urbanisme pour une intégration du regard citoyen et usager au travail d'expert.

Les relations avec nos voisins belges : la participation au forum de l'Eurométropole

Le Conseil de développement a poursuivi sa participation au Forum via une délégation de 16 membres, aux côtés d'anciens membres proposés par lui (37 participants au total au Forum pour le versant français).

Deux membres du bureau du Conseil de développement sont par ailleurs membres du bureau du Forum. Tous les membres du Conseil de développement peuvent participer aux plénières ouvertes du Forum.

La mobilisation d'outils numériques : site internet et réseaux sociaux

Avec la crise sanitaire, la technologie s'est invitée dans les réunions et a permis à ses membres de continuer à se mobiliser et à se mobiliser autrement. La page internet, en ligne depuis trois ans permet de faire connaître le Conseil de développement et ses travaux auprès du public. Son espace membres permet aux membres, notamment aux nouveaux, de suivre les réflexions et actions déjà menées par un groupe de travail, qu'ils viennent d'intégrer. Avec les réseaux sociaux, le site internet permet de relayer des événements métropolitains citoyens auprès du public et également les appels à candidatures dans le cadre des renouvellements partiels.

https://conseildeveloppement.lillemetropole.fr

→ Programme de travail du Conseil de développement pour 2022-2023

1. Des perspectives de contributions sur saisine de la MEL et auto-saisine

Le Conseil de développement se mobilisera sur saisine, c'est-à-dire pour répondre à un ou plusieurs besoins exprimés par les élus métropolitains auprès de la Vice-présidente Gouvernance, territoires et métropole citoyenne en lien avec le Conseil de développement, mais aussi sur auto-saisine, sur des sujets toujours d'intérêt métropolitain et à l'initiative des membres du Conseil de développement.

En termes de saisine, le Conseil de développement travaille dès l'automne 2022 avec le Vice-président Jeunesse et sport pour donner un avis sur l'actualisation de la stratégie métropolitaine pour la Jeunesse. Dans la poursuite de ses travaux sur le PLH 3, le Conseil de développement reste à l'écoute de la Vice-présidente, Logement et habitat sur l'appropriation citoyenne de la mise en œuvre du PLH 3.

En auto-saisine, le Conseil de développement s'intéressera à d'autres thématiques. Lors de la plénière du 28 juin 2022, des ateliers à idées ont été animés par les membres du bureau. Ces idées ont été à la fois confrontées aux travaux antérieurs du Conseil de développement et aux champs d'intervention métropolitaine. Sont ressorties comme pistes de travail en auto-saisine la **thématique de l'eau**. Face à l'urgence climatique, l'eau est un enjeu majeur qui préoccupe les citoyens et ce, à plusieurs échelles.

Le CESER Hauts-de-France organise un colloque sur la ressource en eau en région, la CNCD organise un groupe de travail multi-conseils de développement sur l'eau. Avec le projet des Gardiennes de l'eau, la MEL place l'eau comme une ressource majeure à préserver sur son territoire. L'alimentation est aussi une thématique relativement transversale, qui intéresse les membres du Conseil de développement. Sollicité pour une contribution sur la précarité alimentaire par le Conseil National de l'Alimentation, le Conseil de développement souhaite réfléchir plus largement et de manière plus approfondie sur l'**alimentation**, en lien avec l'agriculture et notamment l'agriculture urbaine. **Le sport et la culture** sont également des domaines que les membres du Conseil de développement ont mis en évidence au regard du vivre ensemble, notamment à la suite du confinement sanitaire qui a mis en exergue la nécessité du lien social et de la santé à tous âges par des pratiques sportives et artistiques. Le Conseil de développement peut contribuer à proposer des pistes pour une articulation étroite entre l'organisation de grands événements sportifs et culturels sur le territoire et les activités sportives et artistiques au quotidien au service de la santé et du bien-être territorial.

2. La révision de son règlement intérieur

Le Conseil de développement va réviser son règlement intérieur, qui date de 2014. Le règlement intérieur contribue à l'appropriation de l'instance du Conseil de développement, de son organisation, de son fonctionnement et de son rôle par les membres du Conseil de développement, qui se renouvellent périodiquement.

Le premier enjeu de la révision du règlement intérieur du Conseil de développement est d'abord d'adapter le règlement intérieur au nouveau cadre de coopération, suite à son adoption par le Conseil métropolitain en juin 2022.

En effet, il s'agit d'intégrer au règlement intérieur les mesures nouvelles du cadre de coopération en termes de fonctionnement et de relations avec la MEL et de les préciser de manière plus concrète.

Un autre enjeu du règlement intérieur est pour le Conseil de développement (dont les collèges disparaissent au profit d'un unique collège citoyen) de préciser les critères de sélection des nouveaux membres dans le cadre des appels à candidatures pour les renouvellements partiels, dont le prochain sera lancé au printemps 2023, avec une plénière d'accueil et d'installation, à l'automne 2023. L'enjeu de cette composition entièrement citoyenne est d'assurer une composition diversifiée, en attirant toujours plus de femmes et de jeunes au sein de cette instance citoyenne métropolitaine. Le groupe de travail Gouvernance, qui s'est réuni pour réfléchir au nouveau cadre de coopération est relancé pour travailler sur l'élaboration du nouveau règlement intérieur et dans un deuxième temps, pour élaborer et mettre en œuvre l'appel à candidatures des nouveaux membres et sa diffusion dans les territoires.

3. L'activation du dialogue de suivi

Dans le nouveau cadre de coopération, le dialogue de suivi remplace la commission des suites. L'instauration d'un dialogue de suivi en lieu et place de l'ancienne commission des suites n'est pas seulement un changement terminologique, elle est le reflet d'une volonté de dialogue à la fois plus souple et plus régulier entre le Conseil de développement et les Vice-présidents de la MEL sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, relevant de leurs délégations, tout en favorisant une approche transversale et citoyenne. Le dialogue de suivi commence à l'automne 2022 sur la thématique de l'espace public et de la mobilité, deux thèmes qui ont fait l'objet de plusieurs contributions en 2021 et 2022 et animés par la même méthodologie, à savoir des expériences de terrain sur des espaces publics, qui ont été testés par les usages. En dialogue de suivi, le Conseil de développement pourra contribuer à l'appropriation citoyenne de la nouvelle charte des usages de l'espace public. De même, le dialogue de suivi pourra travailler à plus long terme sur la mobilité en lien avec le Plan De Mobilité, l'élaboration et la mise en œuvre de la Zonne à Faibles Emissions et une veille sur d'autres sujets de mobilité émergents.

4. La poursuite de l'ouverture du Conseil de développement

Événements citoyens sur le territoire et réseaux de la démocratie participative à l'échelle territoriale, régionale, nationale et européenne

La relance des cafés métropolitains et la poursuite des conférences ouvertes

Après presque trois ans d'absence dans un contexte de crise sanitaire inédit, le café métropolitain revient en 2022-2023. Cet événement ouvert à tous a pour objectif de sensibiliser, au-delà des membres du Conseil de développement, à des enjeux et actions d'ampleur métropolitaine, de contribuer à leur appropriation citoyenne et co-construire et agir ensemble.

Le café métropolitain du 29 septembre 2022 est consacré à l'enjeu du réchauffement climatique, l'appropriation du PCAET et l'urgence d'agir. Suite à l'expérimentation de la conférence ouverte d'Alain Faure en mars 2022, le Conseil de développement souhaite renouveler l'expérience, en organisant des conférences à tous les citoyens. Ces conférences ouvertes s'inscrivent dans un rôle d'université citoyenne que le Conseil de développement souhaite contribuer à mettre en œuvre. Le 12 décembre 2022, le Conseil de développement prévoie d'expérimenter ce format avec une conférence sur l'habitat, qui clôturera le recueil d'expériences innovantes en matières d'habitat, opéré par le groupe de travail au cours des ateliers organisés en 2022.

La poursuite du travail en réseau avec l'ADULM, le Forum de l'Eurométropole, la CNDP et le CESER

Le café métropolitain du 29 septembre accueille une exposition vidéo sur les futurs possibles en visite libre, en marge du programme du café métropolitain. Le public avant ou après les interventions peut s'immerger dans les futurs possibles imaginés par l'ADULM et accompagnés par des animateurs de l'ADULM.

Le Conseil de développement appartient au réseau des acteurs de la participation citoyenne et pourra dans ce cadre poursuivre notamment sa réflexion sur le budget participatif.

Le Conseil de développement continuera à travailler en lien avec le Forum de l'Eurométropole, qui a le projet d'organiser des plénières communes ou des bureaux communs sur des sujets d'intérêt transfrontalier.

Le Conseil de développement demeure enfin actif au sein de la CNCD, autant sur le plan des GT techniques et administratifs que sur les GT thématiques pour les membres. Échanger avec les autres Conseils de développement, y compris avec ceux des autres Métropoles permet de faire évoluer les pratiques des uns et des autres. Le Conseil de développement souhaite en 2023 également développer ses liens avec le CESER avec des invitations à leurs plénières respectives, voire réfléchir à l'organisation d'un événement commun.

Une communication renouvelée

Un nouveau cadre de coopération adopté. Un nouveau règlement intérieur en préparation. Une communication renouvelée. Le Conseil de développement doit être plus visible en termes d'actions et de travaux. Il s'agit, en lien avec la communication externe de la MEL de continuer à faire vivre le site internet, d'assurer une couverture des événements organisés et de réfléchir à une rénovation du logo et à sa déclinaison en différents supports (signature de mail, cartes de vœux, power point, maquettes d'affiches, de flyers, de publications des contributions, etc.)

https://conseildeveloppement.lillemetropole.fr

LES ÉDITIONS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2, boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex

Rédaction : **MEL** - Conseil de développement
Coordination de l'édition : **MEL** - Direction de la Communication
Direction artistique : **MEL** - Yann Parigot, Grégory Rolland
Mise en page et graphisme : **MEL** - Grégory Rolland, Céline Lohez
Photographies : **MEL** - Alexandre Traisnel, Vincent Lecigne

Achevé d'imprimer en décembre 2022

Conseil de Développement
Métropole Européenne de Lille

Renseignements
conseildeveloppement.lillemetropole.fr

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE
2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ **lillemetropole.fr**

MEL